



## Consultation publique sur le projet d'oléoduc Energie-Est de TransCanada : Le jeu n'en vaut pas la chandelle

Montréal, le 15 septembre 2015 – C'est ce soir à Boucherville que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) présentera son mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'oléoduc Energie-Est de TransCanada. Le RNCREQ recommande à la CMM de s'opposer au passage de l'oléoduc sur son territoire, comme l'a fait déjà la ville de Laval, puisque le promoteur n'a pas fait la démonstration que ce projet aurait des retombées positives pour la région métropolitaine.

Le RNCREQ accueille favorablement le fait que, contrairement à Québec et Ottawa, la CMM permet à juste titre l'évaluation globale et intégrée de tous les enjeux que ce projet d'oléoduc interpelle, notamment les problématiques associées à l'extraction du pétrole albertain.

Dans son mémoire, le RNCREQ explique que la problématique des changements climatiques est globale et trop importante pour laisser de côté la question des émissions de GES associées à l'extraction du pétrole, même si cela se produit à l'extérieur du territoire. Le tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada soulève aussi des préoccupations environnementales locales en plus de s'inscrire en faux par rapport aux priorités énoncées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Le RNCREQ propose ainsi à la CMM trois façons différentes d'exprimer sa position sur le projet d'oléoduc Énergie Est.

**1. La réponse claire et nette** : la CMM doit s'opposer au projet puisque les bénéfices économiques sont faibles, ponctuels et peu structurants. En outre, le projet comporte des risques et des impacts négatifs significatifs sur le plan environnemental et social.

**2. La réponse rigoureuse et fouillée** : pour la CMM, ce projet ne peut être accepté tant que les trois conditions minimales suivantes ne seront pas remplies.

*Après du gouvernement fédéral :*

- Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES ;
- Qu'il impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des sables bitumineux des normes d'émission de GES équivalentes à celles issues des sources de pétrole conventionnelles ;
- Qu'il investisse massivement dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole ainsi que dans le développement des énergies renouvelables.

*Après des promoteurs de projets de pipelines :*

- Que les promoteurs optent pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que ces impacts soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs doivent faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques, outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents.
- Que les entreprises de raffinage démontrent qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités.

**3. La bonne réponse** : pour la CMM, l'option la plus avantageuse est de s'engager dans la transition énergétique en adoptant rapidement une stratégie pour réduire de manière planifiée et graduelle la consommation de pétrole sur son territoire. Elle profitera ainsi de nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une telle stratégie, rendant par ailleurs ce type de projet de moins en moins nécessaire et utile.

[Lire le mémoire du RNCREQ](#)

### À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

### Renseignements

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques  
514 237-5323 | 514 861-7022 poste 27  
[cedric.chaperon@rncreq.org](mailto:cedric.chaperon@rncreq.org)